

Article 21 du Règlement

une observation qui m'a beaucoup tracassé, comme quoi le moment était venu de politiser la question.

J'ai compulsé le hansard de ces dernières années et j'ai constaté que mes collègues et moi soulevons à la Chambre la question de l'effet de serre depuis au moins cinq ans, soit depuis 1983.

Je suis certain d'exprimer la pensée de tous les députés si je dis qu'un problème ne devient pas seulement un problème le jour où les médias en découvrent l'existence, mais lorsque les députés en saisissent le Parlement et s'efforcent par son entremise d'y sensibiliser tous les Canadiens. C'est ce que les députés ont tenté de faire au sujet du problème de l'effet de serre, mais il semble que jusqu'ici ils aient échoué dans leurs efforts.

Souvent, nous entendons des gens déclarer que le Parlement a perdu tout contact avec la réalité. Or, le Parlement est au fait de ce problème depuis un bon moment. C'était les autres qui ne s'en souciaient pas. Le moment est venu pour chacun de se préoccuper du problème de l'effet de serre.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DURÉE DES PEINES—LES RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE

M. Jim Jepson (London-Est): Maintenant que le débat sur la peine de mort est terminé, monsieur le Président, le comité permanent de la justice et du solliciteur général dont je fais partie traverse le pays de Vancouver à Halifax, pour entendre des témoins sur la très importante question des peines et de la libération conditionnelle. La plupart des Canadiens ont dit s'inquiéter vivement de voir que les auteurs de délits d'agression et de délits sexuels ne sont pas condamnés à des peines à la mesure de leur crime et que les auteurs de délits d'agression sont trop tôt admissibles à la libération conditionnelle.

J'ai demandé à l'excellente équipe de chercheurs de notre comité de la justice de faire un relevé de la durée des peines imposées aux auteurs de tentative de meurtre, d'homicide involontaire et de négligence criminelle ayant entraîné la mort. Je voudrais vous communiquer une partie de ces données.

Ceux qui ont été condamnés pour tentative de meurtre et pour homicide involontaire ont été remis en liberté chaque année après avoir purgé en moyenne une peine de trois à quatre années de prison. Ceux qui avaient été déclarés coupables de négligence criminelle ayant entraîné la mort ont purgé en moyenne une peine de une à 1,3 année de pénitencier. Ceux qui avaient été condamnés pour viol et attentat sexuel grave ont servi en moyenne une peine de deux à 3,5 années de pénitencier. Bien que chacune de ces peines comportent des circonstances atténuantes, ces chiffres dans leur ensemble sont révélateurs et tout à fait inacceptables.

Bien que les renseignements concernant les peines et la libération conditionnelle soient incomplets, je persiste à croire qu'ils confirment ce que la plupart des Canadiens et moi soupçonnions déjà.

LES STUPÉFIANTS

LA TOXICOMANIE—LE TÉMOIGNAGE DU COMMISSAIRE ADJOINT DE LA GRC DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le Canada a besoin d'une législation efficace tendant à interdire la production et la distribution de matériel utilisé par les narcomanes. La toxicomanie est un problème tragique et très grave dans notre société, surtout chez les jeunes. Il n'y a pas très longtemps, une jeune adolescente de Toronto en est morte.

● (1410)

Comme le commissaire adjoint Stamler, de la GRC, l'a signalé à un comité législatif aujourd'hui, la production excessive de drogues illicites dangereuses comme l'héroïne, la cocaïne et les dérivés du cannabis et d'autres stupéfiants, qui va de pair avec les modes de trafic extrêmement sophistiqués et diversifiés au Canada, continue de faire de la toxicomanie et du trafic des stupéfiants l'un des plus graves problèmes auxquels notre pays doit faire face.

Le trafic des stupéfiants est l'activité la plus prospère et la plus répandue du crime organisé, au Canada, à l'heure actuelle. J'exhorte le gouvernement fédéral à introduire immédiatement la législation voulue à la Chambre, afin d'interdire la production et la distribution de matériel pour narcomanes. Au Canada, à l'heure actuelle, il y a plus de 500 boutiques pour narcomanes d'un bout à l'autre du pays, qui vendent ce matériel. Il faut une loi pour pouvoir fermer ces boutiques.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

L'ASSAINISSEMENT DES MILIEUX URBAINS—ON FÉLICITE LES ORGANISMES BÉNÉVOLES DE QUÉBEC-EST

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais vous parler d'un projet qui a été annoncé il y a quelques jours, lors de la Semaine nationale de l'environnement, le projet «Vers des villes saines».

En effet, près de 80 p. 100 des Canadiens sont des citoyens. Il est donc très important que les municipalités veillent à l'amélioration de leurs milieux sociaux et physiques pour favoriser la prévention de la maladie et l'atteinte d'un plus haut niveau de santé.

Je suis fier de dire que la ville de Québec fait partie des 16 collectivités qui ont décidé de prendre des dispositions pour rendre leur milieu urbain plus sain.

J'aimerais, par la même occasion, féliciter les divers organismes bénévoles de Québec-Est qui oeuvrent dans ce sens.

Monsieur le Président, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que les informations pertinentes à ce projet soient communiquées aux différents groupes concernés.